



**PAYS de  
BÉARN**

**Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil du Pôle Métropolitain  
du Pays de Béarn  
Séance du 26 mars 2021**

*Date de la convocation : 19 mars 2021*

*Nombre de délégués en exercice : 66*

**Etaient présents :**

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, François BAYROU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Claude FERRATO, Marc GAIRIN, Emmanuel HANON, Jean LABOUR, Daniel LACRAMPE, Francis LANSALOT-MATRAS, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, LE DIEU DE VILLE Marlène, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Fernand MARTIN, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Michel OLIVÉ, Charles PELANNE, Jean-Louis PERES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Bernard PEYROULET, Valérie RAMEAU, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Eric SAUBATTE, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Délégués suppléants :

Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Francis PEES), Sandrine LAFARGUE (a suppléé Jacques PEDEHONTAA), Jackie PEDURTHE ( a suppléé Muriel BAREILLE), Alain CAPERET (a suppléé Jean-Marie BERCHON), Bénédicte ALCETEGARAY (a suppléé Nadia GRAMMONTIN), Alain LECHON (a suppléé Philippe LALANNE), Sébastien SAPHORES (a suppléé Yves LARROUTURE), Kenny BERTONAZZI (a suppléé Josy POUEYTO).

**Etait représenté :**

Marc OXIBAR a donné pouvoir à Bernard UTHURRY.

**Etaient excusés :**

Marie-Pierre CABANNE, Françoise COURBIN, Jean-Yves LALANNE, Marie-Claire NÉ, Martine RODRIGUEZ.

**Etaient absents :**

Henri BELLEGARDE, Michel BERNOS, Christelle BONNEMASON CARRERE, Katty BROGNOLI, Marc DUFAU, Claude LACOUR, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Nicolas PATRIARCHE, Didier REY, Raymond VILLALBA.

**Secrétaire de séance : M. Michel OLIVÉ**

-----

**N°5 - ADHÉSION AU SERVICE DE "CONSEIL EN ÉNERGIE  
PARTAGÉ" DU SYNDICAT D'ÉNERGIE  
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

**Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON**

**Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 10 décembre 2020, le Conseil du Pays de Béarn a approuvé le lancement de la démarche « La Nuit sous un autre jour », dans le cadre d'un appel à projet régional. La réponse à celui-ci a permis l'obtention de financements.

Le projet va ainsi pouvoir être lancé à partir du mois d'avril 2021. Il vise à optimiser l'éclairage nocturne pour lutter contre la pollution lumineuse et réduire les consommations énergétiques.

En effet, le Béarn est, comme partout en France, confronté à de nombreuses sources d'éclairage artificiel : éclairage de rues, de parking, de rond-point, de façades commerciales, de lotissements, de stades... Une partie des flux lumineux émis par cet éclairage se disperse directement vers le ciel (près de 40% dans le Parc National des Pyrénées).

Cela génère une pollution lumineuse, responsable d'un déséquilibre des écosystèmes naturels nocturnes, du voilement des étoiles et d'un dérèglement de l'horloge biologique chez l'animal mais également chez l'homme. Cet éclairage non maîtrisé, implique également une consommation excessive en énergie et participe indirectement à l'émission de gaz à effet de serre.

Le projet "La nuit sous un autre jour" repose plus précisément sur trois volets distincts :

- Un volet "Connaissance" comprenant la cartographie de la pollution lumineuse et des milieux naturels et agricoles vulnérables à cette pollution pour identifier des secteurs à enjeux,
- Un volet "Accompagnement de communes pilotes" qui vise à établir des préconisations personnalisées à l'échelle de communes volontaires pour les accompagner dans l'optimisation de leur éclairage nocturne,
- Un volet "Sensibilisation" pour lever les freins et activer les leviers au changement des pratiques d'éclairage.

Pour conduire ce projet, le Pays de Béarn souhaite s'associer au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), maître d'ouvrage de travaux et d'entretien d'une grande partie de l'éclairage public des communes du département. Afin de formaliser ce partenariat avec le SDEPA, le Pays de Béarn souhaite adhérer à la prestation de « Conseil en énergie partagé » qu'il propose.

**Il appartient au Conseil de bien vouloir approuver l'adhésion du Pays de Béarn à la prestation « Conseil en énergie partagé » du SDEPA, afin de bénéficier de son accompagnement dans le cadre du projet "La nuit sous un autre jour".**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

  
Le Président,  
François BAYROU

*Cette délibération est examinée sous couvert des dispositions combinées de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire. Ces dispositions permettent la tenue de la réunion de l'organe délibérant par visioconférence. L'ensemble des participants en a, au préalable, validé les modalités d'organisation et de vote.*